Rapport d'activités

de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster

2018

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DE LA VALLÉE
DE MUNSTER

ÉDITO

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales demande aux Présidents des EPCI d'adresser chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de la collectivité.

Au-delà de l'aspect réglementaire, j'ai le plaisir de vous communiquer le rapport d'activités 2018 que nous avons voulu clair et concis, agréable à lire et largement illustré.

À sa lecture, vous constaterez la densité des actions menées par la Communauté de Communes de la Vallée de Munster, tant en terme d'aménagement du territoire, qu'en faveur du développement économique, de la préservation de l'environnement que pour le déploiement de loisirs et des services à la population toujours plus nombreux.

A travers ce rapport d'activités, c'est l'investissement et l'engagement quotidien de l'ensemble des conseillers communautaires et des services de la collectivité qu'il convient de souligner. Grâce à l'implication de chacun, nous œuvrons à offrir un cadre de vie des plus agréables à nos habitants, nous participons à l'épanouissement professionnel des entreprises locales et renforçons notre positionnement touristique.

Je suis persuadé que ce rapport synthétique vous permettra de mesurer l'importance de nos actives collaborations et vous permettra de transmettre les ambitions que nous portons pour le territoire de la Vallée de Munster auprès de nos partenaires et de nos administrés.

Le chemin que nous avons parcouru ensemble est tout-à-fait remarquable et nous devons être fiers du travail réalisé pour le bien commun de notre Vallée de Munster.

Vous en souhaitant une agréable lecture,

Viel Blasiar àm lasa ùn MERCI en àllena fer's Metmàcha !

Le Président
Norbert SCHICKEL,
Maire d'Eschbach-au-Val

SOMMAIRE

LES ÉQUIPEMENTS, SERVICES ET ACTIONS EN COURS — **p 5 à 24**

L'aménagement du territoire et le développement local — **p 5 à 6**
Le Contrat de Ruralité — p 5
La coopération intercommunale — p 5
Le soutien aux acteurs du développement local — p 6
Le déploiement de la fibre optique — p 7

L'économie — **p 8 et 9**
Le transfert des zones d'activités — p 8
L'Opération Collective de Modernisation de la Vallée de Munster — p 8
L'aide à l'insertion professionnelle — p 9

La gestion des ressources durables — **p 10**
La chaufferie bois intercommunale — p 10

L'agro-tourisme — **p 11**
La Maison du Fromage - Vallée de Munster — p 11

La culture, le sport et les loisirs — **p 12 à 15**
Le Centre Nautique Intercommunal La Piscine — p 12
Les stations de ski de la Vallée de Munster — p 13
L'Espace culturel Saint-Grégoire — p 14
Le patrimoine de mémoire 14-18 — p 15

L'environnement et le cadre de vie — **p 16 à 19**
La collecte et le traitement des ordures ménagères et des déchets valorisables — p 16 et 17
L'assainissement collectif intercommunal — p 18
Autosurveillance du réseau d'assainissement intercommunal — p 19
Le GERPLAN — p 19

Les services à la personne — **p 20 à 23**
La petite enfance — p 20
Animations Jeunes — p 21 et 22
Soutien aux établissements scolaires — p 22
La chambre funéraire intercommunale — p 23
Trans'Vallée, le service de transport à la demande — p 23

La communication — **p 24**
Promotion des équipements et services — p 24

LES FINANCES INTERCOMMUNALES — **p 25 et 26**

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

L'extension de La Piscine

La Médiathèque de Munster

Le Contrat de Ruralité

Le Contrat de Ruralité a pour objet de coordonner tous les dispositifs et moyens techniques, humains et financiers existants pour développer un territoire rural à l'échelle du bassin de vie. Il soutient financièrement les projets d'investissements structurants via le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL).

La CCVM a signé le 21 juin 2017 le Contrat de Ruralité de la Vallée de Munster avec l'État et un ensemble de partenaires pour une durée de 4 ans. Il s'articule autour des 6 thématiques définies par l'État, de l'accès aux services et aux soins à la transition écologique et énergétique en passant par la mobilité et l'attractivité du territoire. Son suivi est assuré par un Comité de Pilotage (COPIL) co-présidé par le Sous-Préfet de Thann-Guebwiller et le Président de la CCVM.

ZOOM

- 4 Contrats de Ruralité signés dans le Haut-Rhin
- 39 actions présentées dans le Contrat de Ruralité de la Vallée de Munster
- 2 actions retenues en 2018 pour une aide de 517 787 € : la médiathèque et le projet de La Piscine
- 3ème COPIL le 7 décembre 2018

PERSPECTIVES

3 projets retenus en 2019

La coopération intercommunale

Depuis la loi NOTRe et ses transferts de compétences, la mutualisation intercommunale s'est renforcée cette année encore.

La coopération entre les communes et la CCVM s'exprime sous différentes formes :

- Une archiviste à mi temps a été recrutée par la CCVM pour le classement des archives des communes et de la CCVM.
- Les communes assurent pour le compte de la CCVM la livraison ou le remplacement des poubelles, la mise à disposition des sacs de tri, l'entretien des itinéraires cyclables.
- La CCVM et les communes co-financent l'aménagement des points de regroupement, mutualisent du matériel technique et divers : matériel de conférence (vidéo projecteur, ordinateurs portables, grilles d'exposition…).
- La CCVM met à la disposition des communes un service de consultation numérisée du cadastre.
- Elle organise des groupements de commandes pour le gaz(Metzeral, Soultzeren, Munster, CCVM), pour les assurances...
- Mise en place d'une convention tripartite entre la CCVM, Colmar Agglomération et les communes pour l'instruction des permis de construire et des différentes autorisations d'urbanisme.
- Signature d'une convention avec le CDG54 pour la mise en place du RGPD.

ZOOM

- **L'archiviste** est intervenue pour le compte des communes de Eschbach-au-Val, Soultzbach-les-Bains, Hohrod, Luttenbach, Metzeral, Wasserbourg, Wihr-au-Val, Muhlbach et Walbach pour un coût à la quinzaine de **2 847** €.
- **199 permis** ont transité par la CCVM pour le compte des communes de la Vallée.

PERSPECTIVES

Prise de compétence du service assainissement

Soutien aux acteurs du développement local

La CCVM a développé de nombreux partenariats avec des acteurs locaux pour soutenir le dynamisme, l'animation, l'attractivité de la vallée et les initiatives visant à renforcer la solidarité entre ses habitants dans les domaines suivants notamment :

- **Soutien aux acteurs sociaux :**

Chaque année, la CCVM apporte son soutien financier aux associations qui œuvrent dans le domaine social : l'association Coup d'Pouce qui gère l'épicerie solidaire, les Restos du Cœur, le Fonds de Solidarité de la Vallée…

- **Soutien aux associations culturelles ou sportives**

D'importantes subventions sont allouées chaque année aux associations locales qui organisent des manifestations culturelles ou sportives, qui gèrent des services à la population d'intérêt communautaire (ludothèque, entretien des sentiers…).

- **Partenariats privilégiés**

Des collaborations plus approfondies, formalisées par convention, sont nouées avec trois structures intervenant dans des domaines de compétences de la CCVM :

- **Le Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de Montagne**

Le Syndicat Mixte des Stations de Montagne de la Vallée de Munster est l'acteur en charge de la politique d'aménagement des stations de montagne en rassemblant en son sein le Département du Haut-Rhin et la Communauté de Communes de la Vallée de Munster.

- **L'Office de Tourisme de la Vallée de Munster**

L'Office de Tourisme de la Vallée de Munster est une association regroupant les délégués communautaires et des représentants des professionnels du tourisme, des loueurs et des associations locales.
Il est le bras armé de la politique touristique intercommunale en terme d'accueil, de promotion et d'animation du territoire.
L'OTVM et la CCVM sont liés par une convention de partenariat dans laquelle sont détaillés les grands axes de développement pluriannuels et les actions majeures menées par l'association.
Une grande partie du budget de l'Office de Tourisme de la Vallée de Munster est alimentée par la Taxe de séjour collectée par la CCVM. Depuis janvier 2017, la collectivité a mis en place un nouvel outil de déclaration en ligne, plus moderne, plus rapide et plus simple à utiliser pour les hébergeurs.
2018 est une année record pour la fréquentation touristique sur le territoire avec 411 542 nuitées déclarées, tous types d'hébergement confondus. Les recettes de la taxe de séjour sont de l'ordre de 228 837,35 €, soit une augmentation de 4,26% par rapport à 2017.

- **L'École de Musique et de Danse de la Vallée de Munster**

Cette association propose des cours d'éveil musical, de solfège, d'apprentissage de différents instruments à l'attention de l'ensemble des enfants de la vallée.
Depuis juin 2013, l'EMDV est logée au sein de la Maison des Services.
Le Président de la CCVM siège dans son conseil d'administration.

NOMS DES ORGANISMES	Montant versé
AIDE AU TOURISME	
Office de Tourisme de la Vallée de Munster, Grand Pays de Colmar	325 850 €
Club Vosgien	3 000 €
Association Mémorial du Linge	5 000 €
Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de Montagne	391 940 €
Sous total	725 790 €
SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES	
Colmar Marathon Club	850 €
La Munstérienne de Gymnastique	1 000 €
Sprinter Club de Munster	500 €
Sous total	2 350 €
SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	
Jazz Festival (30 ans du Festival)	4 000 €
Mathématiques Sans Frontières	200 €
GREGO	2 400 €
École de Musique et de Danse de la Vallée de Munster	48 000 €
Projets pour la Vallée - Festival La Vallée des Contes	1 000 €
Association de Promotion du Chemin de Fer - Fête du train	1 000 €
Club ASCL Multimédia - rencontres photographiques	250 €
À livre ouvert	1 700 €
Sous total	58 550 €
SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SOCIALES	
Mission Locale	7 703 €
Boutique Coup d'Pouce	15 000 €
Fonds de solidarité	3 500 €
Les Restos du Coeur	500 €
Amicale du personnel CCVM	8 000 €
Association La Pépinière	6 665 €
Les Nussackrächer	1 345 €
Les Trolles	1 306 €
Sisney Kids	967 €
Sous total	44 886 €
TOTAL GÉNÉRAL	831 576 €

Le déploiement de la fibre, un service public pour la Vallée de Munster

Dans le cadre du plan Très Haut Débit initié par la Région Grand Est en 2017 et par décision communautaire, la Communauté de Communes de la Vallée de Munster est devenue compétente dans le déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire. Cela représente un véritable service public pour les habitants et les entrepreneurs de la Vallée, dont certaines « zones blanches » sont classées prioritaires pour la Région.

Le déploiement de la fibre est co-financé par l'État, la Région Grand Est et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. La CCVM prend quant à elle entièrement en charge le raccordement de l'ensemble des prises soit un budget total d'1 576 400 € (175 € par prise)

La fibre garantit à tous un accès Internet en Haut-Débit. Cela signifie la possibilité d'accéder à tous les services Internet, de téléphonie, voire de télévision sans limitation de débit, sans micro-coupures et à tout moment quelque soit le nombre d'objets connectés en même temps. Concrètement, les familles peuvent utiliser smartphones, tablettes, télés, ordinateurs, télécharger photos et vidéos 10 fois plus vite qu'avec l'ADSL, jouer en ligne, échanger sur les réseaux sociaux ou profiter des stockages dématérialisés (cloud). C'est aussi la garantie d'utiliser correctement la commande des équipements domestiques (volets roulants, portail d'entrée, chauffage...).

La fibre est également très attendue dans la Vallée par les professionnels qui voient leurs opportunités d'évolution et de communication se multiplier : stockage de données, télétravail, visioconférences, modernisation des outils de promotion numérique pour les nombreux professionnels du tourisme par exemple, système de vente en ligne, webcams...

Après un an et demi de mobilisation des équipes techniques sur le terrain, les communes de Soultzeren, Stosswihr, Hohrod, Munster, Eschbach-au-Val, Wasserbourg, Soultzbach-les-Bains, Wihr-au-Val, Griesbach-au-Val et Gunsbach sont désormais raccordées à la fibre.

Par ailleurs, Rosace dénombre 121 prises dites « isolées » sur l'ensemble du territoire, car très éloignées du nœud de raccordement.

Les services de la CCVM suivent de près l'évolution des travaux et s'entretiennent très régulièrement avec son partenaire Rosace afin de mener à bien les dernières opérations de raccordement dans les meilleurs délais.

ZOOM

- **9008 prises comptabilisées sur l'ensemble du territoire**
- **Un budget total de 1 576 000 € entièrement pris en charge par la CCVM**
- **4 réunions publiques pour informer la population et les professionnels de la Vallée**
- **10 prestataires présents sur le territoire pour le raccordement des particuliers, 22 pour celui des professionnels**

PERSPECTIVES

- **70% de la Vallée sera fibrée à l'été 2019.**
- **Les travaux de raccordement des communes de Luttenbach, Breitenbach, Muhlbach-sur-Munster, Metzeral, Mittlach et Sondernach débuteront à l'été 2019 et devraient se terminer en 2021.**

L'ÉCONOMIE

L'économie, axe de développement majeur de la CCVM

Le développement économique du territoire est un des domaines d'actions prioritaires pour la CCVM. Soutenir l'économie locale, aider à la création, à la rénovation ou à la reprise d'entreprises, favoriser l'implantation de nouvelles entreprises dans la vallée, aider à la recherche d'emploi… autant d'actions menées au cœur du territoire pour densifier le tissu économique et le valoriser.

Le transfert des zones d'activités

Dans le cadre de la loi NOTRe l'intercommunalité s'est vue dotée d'un nouveau transfert de compétence : la gestion des Zones d'Activités Économiques.
La CCVM est depuis gestionnaire de 4 zones d'activités dans la Vallée de Munster et devient compétente pour toute nouvelle création de zone.

4 zones sont répertoriées :

- La Zone Industrielle – Artisanale HILTI de Munster – Gunsbach
- La Zone Artisanale – Rue des artisans à Munster
- La Zone du Krebsbach à Wihr-au-Val / Soultzbach-les-Bains
- La Zone d'activité Bel Air à Metzeral

Ces zones sont quasiment entièrement occupées. Il n'y a plus ni terrains ni locaux disponibles à l'exception de la zone d'activité Bel Air de Metzeral en cours d'aménagement.

Par ailleurs, la CCVM s'attache à recenser les locaux vacants sur l'ensemble des 16 communes de la Vallée afin de faire le lien avec les investisseurs désirant s'installer sur le secteur.

L'Opération Collective de Modernisation, vers une seconde phase du dispositif

Avec près de 220 commerces et presque autant d'artisans, ces secteurs d'activités sont aujourd'hui les poumons économiques du territoire. S'appuyant sur la richesse entrepreneuriale locale, la CCVM s'efforce de soutenir les actions individuelles en favorisant les nouvelles initiatives permettant de conserver l'attractivité de la Vallée de Munster.

La Communauté de Communes de la Vallée de Munster a obtenu des fonds de l'État (FISAC : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) pour une Opération Collective de Modernisation du commerce et de l'artisanat (OCM). Cette action vise à soutenir et dynamiser les petites entreprises afin de conforter l'offre et le tissu économique du territoire et se traduit par l'octroi d'aides financières directes aux entreprises pour certains investissements (travaux de rénovation, de mise aux normes ou acquisition de matériel de production) et la mise en place d'actions collectives visant à l'appropriation des commerces de la Vallée par ses habitants.

Au Petit Schlitteur, un exemple de commerce ayant bénéficié de l'Opération Collective de Modernisation

Des synergies pérennes avec les acteurs locaux

Le Club des Entrepreneurs de la Vallée de Munster et l'association des commerçants et artisans GREGO sont des partenaires essentiels dans les dossiers communautaires tels que l'Opération Collective de Modernisation ou l'étude de positionnement touristique.
Le Club des Entrepreneurs, qui est accompagné par les Chambres Consulaires et des élus de la CCVM, a pour vocation de réunir plusieurs fois dans l'année les chefs d'entreprise autour de thématiques qui les préoccupent et d'assurer la promotion des différents membres en organisant des visites entre confrères. Ces réunions d'échanges permettent une meilleure connaissance du tissu économique local et le développement de synergies.

L'OCM est menée avec le soutien de la Région Grand Est, du Département du Haut-Rhin, des Chambres Consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie Colmar Centre Alsace, Chambre des Métiers d'Alsace), ainsi que l'association des commerçants et artisans de la Vallée de Munster (GREGO).

Face au succès exemplaire, reconnu nationalement (34 entreprises aidées représentant 321 000 € d'aides distribuées dont 60 000 € provenant de la CCVM) et suite aux nombreuses demandes actuelles d'entreprises, la CCVM a introduit une nouvelle demande auprès du Ministère de l'Économie et des Finances pour une intervention du FISAC dans le but de poursuivre la dynamique enclenchée. Le dossier de candidature a été déposé le 15 mars 2018.

ZOOM

L'OCM

- **7 réunions de comité de pilotage** pour valider les dossiers des candidats et accréditer les fonds
- **34 entreprises de la Vallée de Munster** bénéficiaires de l'OCM : 17 artisans, 6 Cafés Hôtels Restaurants et 11 commerces)
- **1 349 543 € HT d'investissements réalisés** à l'occasion des travaux **dont 413 482 €** constituent du chiffre d'affaires **pour les artisans de la Vallée.**
- **321 000 € d'aides distribuées** sur 324 000 € en 18 mois
- **22 emplois créés** et de nombreux autres maintenus

Le Club des Entrepreneurs

- le Club regroupe **55 chefs d'entreprises**
- **3 réunions d'échanges avec visites d'entreprises** : Super U, Formanature, Parc Aventure au Schnepfenried

L'aide à l'insertion professionnelle

- **2 forums pour l'emploi et 1 forum pour la création d'entreprise.**

L'aide à l'insertion professionnelle

6eme forum pour l'emploi

La CCVM organisait le 28 mars dernier son 6e forum pour l'emploi, en partenariat avec Pôle Emploi et le Club des Entrepreneurs de la Vallée de Munster. Un véritable succès encore une fois !
34 postes à pourvoir et près de 400 personnes sont venues à la rencontre des recruteurs de tous secteurs : hôtellerie, restauration, commerce, services bancaires, artisanat, services sociaux ou hospitaliers, techniciens,…

2eme Forum Crée et développe ta boîte dans la Vallée de Munster

La CCVM et Ecooparc ont organisé mercredi 30 mai le 2ème forum dédié à la création d'entreprises dans la Vallée de Munster. L'occasion de rencontrer de nombreux interlocuteurs pour s'informer ou être orienté, de mettre en relation les jeunes créateurs avec les dispositifs d'accompagnement et des personnes ressources, ou encore de partager ses expériences avec d'autres entrepreneurs et les différents réseaux de la Vallée.

Forum de l'hôtellerie-restauration spécial «fin d'année»

en partenariat avec Pôle Emploi mardi 20 novembre.
6 employeurs proposaient 12 postes à pourvoir dans la Vallée de Munster.

LA GESTION DES RESSOURCES DURABLES

La chaufferie bois intercommunale

Très attachée au développement durable et pour répondre aux directives du Grenelle de l'Environnement, la collectivité a toujours, lors de la construction ou de la rénovation de ces établissements, tenu une démarche éco-responsable, utilisant des solutions alternatives sources d'économies d'énergie. Dans ce contexte, la CCVM a décidé de construire et d'exploiter une chaufferie bois intercommunale. Elle a été mise en service en décembre 2014, avec le raccordement du centre nautique La Piscine. Un an plus tard, en décembre 2015, la maison de retraite Le Foyer du Parc s'est également raccordée au réseau de chaleur.

La régie, chargée de l'exécution du service public de production et de transport de chaleur issue de la chaufferie intercommunale bois énergie, assure l'investissement et la gestion des installations, l'approvisionnement en combustible, le pilotage de l'installation ainsi que la distribution de calories jusqu'aux sous-stations des clients.

En 2018, le rendement de la chaudière a été de plus de 85% avec une consommation de 598 tonnes de combustible consommées, avec un taux moyen d'humidité de 25%.
Afin d'assurer le bon fonctionnement de la chaudière bois, la présence quotidienne de 2 techniciens est nécessaire.

En cas d'arrêt de la chaudière bois, le réseau de chaleur est alimenté par les chaudières gaz du centre nautique La Piscine sans aucune interruption du service de chauffe des bâtiments raccordés.

ZOOM

- **Consommation de 1 345 MWh pour La Piscine**
- **Consommation de 549 MWh pour le Foyer du Parc**
- Les cendres sous foyer ont été analysées et stockées au centre d'enfouissement technique de classe 1 de Vaivre et Montoille, pour un coût de **5 955 € TTC**
- **De fin juin à début octobre, le réseau de chaleur a été alimenté par les chaudières gaz du CNI** afin de préserver la chaudière bois. En effet, pendant cette période, la demande discontinue entraînait des risques de dommages.
- Début août, **la Verte Vallée a racheté et récupéré son échangeur.**

PERSPECTIVES

Étudier les nouvelles conditions de desserte du Foyer du Parc au regard de son projet d'extension.

La Maison du Fromage et La Fromagerie de la Vallée de Munster

La Maison du Fromage - Vallée de Munster est constituée d'un espace muséographique scénarisé, ludique et interactif valorisant la fabrication du Munster, d'un pôle « expositions », d'un espace commercial dédié aux produits locaux (fromages, viande, lait…) et d'un pôle « restauration ».
Elle se veut être la vitrine de la Vallée de Munster en offrant à l'ensemble de la filière touristique et plus généralement économique, une lisibilité qui lui manquait jusqu'alors.

Ce projet agro-touristique offre également un nouveau débouché commercial supplémentaire (circuits courts) aux produits du territoire.

Suite à des difficultés financières, la SEML qui exploitait la Maison du Fromage - Vallée de Munster a cessé son activité le 31/12/2015. La CCVM a confié la gestion de l'équipement à un exploitant privé : la SAS La Maison du Fromage de la Vallée de Munster via une Délégation de Service Public pour une durée de 8 ans.

Implantée sur le même site depuis 2014, la « Fromagerie de la Vallée de Munster » a été liquidée le 30 juin 2018, faute de débouchés commerciaux suffisants. Elle réunissait 10 exploitants agricoles locaux et employait 5 salariés.
La CCVM, propriétaire des locaux met tout en oeuvre pour retrouver au plus vite un nouvel exploitant.
Plusieurs candidats ont été auditionnés fin 2018 ; l'objectif est de contractualiser un bail en début d'année 2019 avec un nouveau professionnel du métier.

ZOOM

- La Maison du Fromage est **confiée à un privé par DSP**
- **Redevance 2018 de 49 200 €** payée par la SAS « Maison du Fromage - Vallée de Munster » à la CCVM
- **20 000 entrées au pôle muséal**
- **710 000 € de Chiffre d'Affaires annuel** pour la Maison du Fromage
- **12 tonnes de fromages** commercialisées par la Maison du Fromage.
- **32 425 € HT de travaux d'amélioration** pour la Maison du Fromage financés par la CCVM

PERSPECTIVES

- **Évolution de la scénographie**
- **Contact avec un apiculteur**
- **Création d'une aire de jeux extérieure**

LA CULTURE, LE SPORT ET LES LOISIRS

Dans le cadre de ses compétences, la CCVM s'attache à offrir un cadre de vie attractif pour l'ensemble de sa population.
Elle a ainsi créé depuis près de 20 ans des équipements structurants pour le territoire, diversifiant l'offre de culture, de sports et de loisirs appréciée tant des locaux que des nombreux touristes.

Le Centre Nautique Intercommunal

Situé au cœur du parc de la Fecht à Munster, le centre nautique «La Piscine» propose une halle de bassins couverts de 600 m² et un parc extérieur offrants des bassins uniques dans la région, une salle de remise en forme et un espace de balnéothérapie (sauna, hammam, jacuzzi…)
Un programme d'animations annuel est proposé pour tous : leçons de natation pour petits et grands, cours d'aquagym, d'aquafitness ou d'aquabiking, séances de bébés-nageurs.

Outre l'aspect d'offre de loisirs, le centre nautique permet aux élèves de la Vallée l'apprentissage de la natation. Cette mission est financée par la collectivité y compris le transport des élèves. A leur arrivée en 6ème, tous les enfants savent nager les 25 m réglementaires.

ZOOM

- La Piscine, c'est **130 000 entrées payantes** par an plus 13 000 scolaires en moyenne
- Le ticket moyen est de **4,90** €
- le Chiffre d'Affaires est de **712 000** € en moyenne pour **1 290 000** € de charges (uniquement en fonctionnement)
- Le coût du service à charge de la collectivité est de **550 000** €
- La piscine est gérée par une équipe de **16 permanents** avec 15 saisonniers pour la saison estivale
- Elle est ouverte au public **3 365 heures par an** avec **1 340 animations** proposées sur l'année

PERSPECTIVES

Bénéficiant de subventions dans le cadre du Contrat de Ruralité, La Piscine connaitra en 2019/2020 une vague de travaux visant à rénover et mettre aux normes le bâtiment et réaliser une extension des espaces bien-être et remise en forme.

Les stations de ski de la vallée de Munster

Les stations de ski font depuis des décennies partie de l'histoire de la Vallée de Munster. Face aux difficultés rencontrées par les exploitants privés dans les années 2000 notamment à cause de nouvelles réglementations sur les remontées mécaniques, une politique en faveur de l'aménagement de ces sites de montagne a été adoptée par le Département du Haut-Rhin afin de maintenir le ski et de lui donner des perspectives touristiques.

Issu du Syndicat mixte du Gaschney créé en 1974, le Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de Montagne de la Vallée de Munster réunit le Département et la CCVM (7 représentants élus chacun) en étendant ses compétences à l'ensemble des sites de ski de la vallée.

Dès lors, le Schnepfenried, site d'intérêt départemental et dans une moindre mesure le Gaschney, le Tanet ainsi que le site nordique des Trois Fours ont bénéficié de financements et programmes de rénovation et d'investissements permettant à ce jour d'y pratiquer le ski alpin, de randonnée ou de fond, mais aussi de favoriser l'émergence de différents projets publics et privés d'accueil, de services et d'activités de loisirs complémentaires été et hiver.

Axe structurant de la politique touristique du territoire, les stations de ski et plus généralement les activités de pleine nature contribuent à l'économie de la vallée et génèrent plusieurs dizaines d'emplois.

ZOOM

- **3 sites (Schnepfenried, Tanet et Gaschney)** exploités par des sociétés privées à travers des Délégations de Service Public (DSP) ; le site nordique des **Trois Fours** exploité en régie. Le Gaschney n'a pas été exploité en fin d'année 2018.
- Des investissements de l'ordre de **11 millions d'euros sur les stations de montagne depuis 2004** (dont environ 1,5 million financés par la CCVM) concernant la remise aux normes et modernisation des téléskis, création d'un équipement de neige de culture, des travaux de pistes, de bâtiments, le développement de nouvelles activités (trail, circuit ludique VTT…).
- Une moyenne de **55 000 journées skieurs** comptabilisées par saison hivernale dont **47 000 au Schnepfenried**, soit une moyenne de 540 skieurs/jour sur 90 jours d'ouverture. Une fréquentation de randonneurs ou contemplatifs largement supérieure sur les sites.
- Plus de **400 scolaires de la vallée** accueillis.
- Un budget annuel de fonctionnement de **550 000** € (hors amortissements) pour le syndicat mixte.
- Une redevance sur le chiffre d'affaires de **130 000** € versée au syndicat mixte par les exploitants pour les activités déléguées (estimation 2019).
- **1,50 emplois administratifs** à l'année et **7 emplois saisonniers** (pisteurs secouristes principalement).

L'Espace culturel Saint-Grégoire

Essentiellement dédié à la programmation cinématographique, l'équipement accueille également des spectacles vivants tant dans le cadre des locations par des tiers (associations, entreprises, écoles) que pour la programmation culturelle proposée par la CCVM.

L'exploitation cinématographique est confiée à l'association Vidéoval par délégation de service public. C'est actuellement la 3ème DSP qui est en cours jusqu'au 2 juin 2020.
De son côté, la CCVM gère en direct la programmation de la saison de spectacles vivants et la location des locaux.

Que ce soit en cinéma ou en spectacles vivants, le fonctionnement de l'Espace Culturel Saint-Grégoire s'appuie sur la notion de saison culturelle qui se déroule en général de septembre à septembre pour le cinéma, de septembre à mai pour le spectacle vivant. Le bilan de l'année 2018 englobe donc 2 saisons partielles.

Le cinéma

Le cinéma est exploité toute l'année mais avec des adaptations d'horaires durant l'été. Vidéoval assure ainsi au minimum 10 séances hebdomadaires avec des jours fixes (mercredi, vendredi, samedi et dimanche) et programme des séances spécifiques pour les scolaires du primaire, du collège et du lycée. Il programme 8 séances hebdomadaires minimum le jeudi, vendredi, samedi et dimanche à 18h et 21h en période estivale.

Vidéoval organise également des temps forts :
- La « Nuit du Festival de Cannes »
- Des soirées du cinéma classique et des films-débats (environ 1 fois par mois)

ou participe à des événements tels :
- Fête du cinéma en juin.
- Festival Augenblick en novembre.

Depuis la 3ème DSP, diffusion numérique «hors-film» d'opéras ou ballets environ une fois par mois.

Les spectacles vivants

La saison des spectacles vivants et les locations occupent les autres créneaux hebdomadaires, à savoir le lundi, le mardi, le jeudi et certains vendredis.

Cette saison culturelle prend appui sur le projet culturel défini par la Commission « Culture ». Il vise à s'ouvrir à un public le plus large possible et à une gamme variée d'expressions artistiques. Une saison comprend entre 12 à 20 séances publiques et scolaires et 6 séances de ciné-conférences Connaissance du Monde.

Les locations varient en fonction des demandes et des créneaux disponibles. Au fil des saisons, des loueurs sont devenus « des fidèles » tels que le TAC, l'EMDV, Le Choeur des Hommes de Griesbach, la Chorale Lerchenfeld, le BAJ avec le Réseau Parents 68 - Vallée de Munster, ...

En dehors de ces créneaux d'occupation culturelle sont positionnés les temps d'intervention pour le nettoyage des locaux, l'entretien et la maintenance du bâtiment.

Concert de Flo Bauer avec la participation de la chorale des ados de l'EMDV.

ZOOM

CINÉMA	
Entrées	23 435
Entrées scolaires	4 143
Séances	651
Cartes de membre	567
10 séances de ciné-débat	962
12 séances d'opéra	353
SPECTACLES VIVANTS ET CINÉ-CONFÉRENCES	
Entrées	2 987
Entrées scolaires (avec jauge limitée)	726
Séances	24
Ateliers scolaires	31
Abonnements	13
LOCATION 2018	
Nombre de locations	23
Nombre de loueurs	10
Locations payantes	19
Locations à titre gracieux/ partenariat	4

- Le budget de fonctionnement global : **142 000 €.**
- Les recettes de fonctionnement proviennent des usagers, des locations payantes et des partenaires (Agence Culturelle Grand Est…) pour un total de **31 000** €.
- Dans le cadre de la DSP, l'exploitant cinématographique Vidéoval verse une redevance annuelle fixée à 5 % des entrées et vente de confiseries, soit **4 540 € TTC**

Le patrimoine de mémoire 14-18

Souhaitant conforter le positionnement de la vallée de Munster sur la thématique du tourisme de mémoire lié à la Grande Guerre, la CCVM s'est inscrite dans la démarche Pôle d'Excellence Rurale « Patrimoine de mémoire 1914-1918 » initiée par les ADT haut-rhinoise et vosgienne, portée par 8 communautés de communes du Massif Vosgien et clôturée au mois de juin 2016.

La labellisation de ce PER et le financement complémentaire apporté par l'Etat ont permis les travaux de réhabilitation de l'ambulance alpine de Mittlach pour en faire un musée couplé à un nouvel itinéraire pédestre inaugurés en juillet 2015.
Les 2 circuits précédents (Hohrodberg-Linge et Gaschney-Reichakerkopf ont fait l'objet d'une réédition trilingue pour permettre à un maximum de visiteurs de découvrir ce patrimoine méconnu.

ZOOM

Le Musée de l'Ambulance Alpine

- **912 entrées payantes** entre Vendredi Saint et le 11 novembre
- **Une exposition temporaire : La vie sous la cohabitation en 1916**
- **De nouveaux dons d'objets** ayant notamment appartenu à l'un des médecins-chefs de l'ambulance alpine durant la 1ère Guerre Mondiale (canne, briquet, croix de guerre...)

L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE

La politique environnementale engagée par la CCVM se poursuit en 2018 avec des changements majeurs tant pour les usagers que pour la collectivité.
Après la modernisation du centre de valorisation de la Vallée de Munster, 2018 fut consacrée à la mise en place de nouvelles habitudes de tri pour les habitants à la préparation des nouveaux marchés de collecte des déchets.

La collecte et le traitement des ordures ménagères et des déchets valorisables

Le service de collecte dess déchets pour la Vallée de Munster proposé aux habitants peut être scindé en trois filières :

En porte-à-porte (sur tout le territoire):
- Collecte des ordures ménagères (une fois par semaine)
- Collecte du tri sélectif (une fois par quinzaine).

Au Centre de Valorisation :
- Gros cartons pliés à plat
- Déchets verts
- Gravats
- Bois
- Mobilier
- Déchets Ultimes
- Incinérables
- Métaux
- Plâtre
- Déchets Électriques et Électroniques (DEEE)
- Produits Ménagers Spéciaux
- Huiles
- Batteries
- Ampoules et Néons
- Cartouches
- Textiles et Chaussures
- Radiographies
- Capsules Café et Thé
- Piles

En points d'apport volontaire :
- Verre
- Papiers/cartons/plastiques/aciers/aluminiums et les textiles

Toutes ces collectes sont assurées par des sociétés extérieures attributaires de marchés publics dont l'échéance est au 31 décembre 2018.

Traitement et valorisation

Le traitement des ordures ménagères est assuré par le SITDCE qui gère le Centre de Valorisation Énergétique de Colmar. Les ordures ménagères font donc l'objet d'une valorisation énergétique (chauffage) et d'une valorisation matière (récupération de l'acier et de l'aluminium).

Le traitement des déchets recyclables est assuré par des sociétés spécialisées (Schroll, Recycal, Rohr…).

Performances du service (base de 16392 habitants)		
	Tonnage collecté	Ratio Kg/an/hab
OM	3790	231
PAPIER CARTON	875	53
PLASTIQUE	93	5,7
VERRE	804	49
ACIER	17,5	1,2
ALU	2,5	
REFUS	129,5	7,9

Inauguration des nouveaux conteneurs en décembre 2018 en présence de notre partenaire Citéo

Indicateurs financiers (fonctionnement)

DÉPENSES (€)		RECETTES (€)	
Collecte et traitement des OM et du tri en PAP	1 048 152	Reprise des matériaux	71 695
		Eco-Emballages	209 403
Apport volontaire (verre et tri)	87 091	Redevance spéciale + déchets des professionnels au centre de valorisation	149 742
Centre de valorisation	489 148	TEOM	1 586 502
TOTAL	1 624 391	TOTAL	2 017 342

La différence entre les dépenses et les recettes permettent de financer les investissements de la collectivité en matière de déchets : plates-formes de tri, bennes de collecte au centre de valorisation...

ZOOM

L'année 2018 fut marquée par :

- **La poursuite de l'opération composteur à 10€.**
- L'organisation de la **collecte ponctuelle de pneus VL.**
- La mise en place de l'accès au Centre de Valorisation **par badge.**
- **La dernière année de collecte du tri en porte à porte.**
- **5 réunions publiques** en vue du remplacement de la collecte du tri en PAP par la mise en place de conteneurs de proximité.
- **L'aménagement de 19 plate-formes** pour la pose de nouveaux conteneurs tri et verre.
- **La distribution du guide du tri ainsi que d'un sac de pré-collecte.**
- La poursuite de **l'aménagement des points de regroupements.**

L'assainissement collectif intercommunal

La CCVM est compétente pour la réalisation, la gestion et l'entretien des réseaux d'assainissement intercommunaux.
En plus des réseaux et ouvrages existants réalisés sous maîtrise d'ouvrage intercommunale, sont considérés comme intercommunaux les réseaux et ouvrages à réaliser à l'avenir, dès lors qu'ils assurent le transit d'effluents provenant de quartiers (plus de 4 maisons) d'au moins deux villages de la CCVM.

Le collecteur intercommunal d'assainissement permet la collecte des effluents de la Vallée et leur transport jusqu'à la station d'épuration de Colmar.

L'année 2018 fut marquée par l'étude du transfert de compétences assainissement et eau potable, mission comprenant trois phases :

1. Recueil des données auprès des services d'eau et d'assainissement communaux
2. Synthèse et analyse comparative des services
3. Proposition d'une stratégie de transfert des compétences eau potable et assainissement

Début 2018, l'étude d'un montant de 79 600 € HT, a été confiée au groupement des bureaux d'études Public Impact Management, Berest et Fidal.
La CCVM bénéficie d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 80 %, soit 63 680€.

Après une réunion de démarrage visant à exposer le déroulement de l'étude en mai, les bureaux d'études ont procédé à la collecte des données auprès des diverses collectivités (communes, syndicats) jusqu'au début de l'été.
Mi-novembre, une première restitution des données collectées et une analyse initiale ont été présentées.

Au regard des statuts de la CCVM et de la loi Ferrand, **le transfert de la compétence assainissement s'effectuera obligatoirement au 1er janvier 2020.**

En application de l'article L. 2224-8 du CGCT la compétence obligatoire en matière d'assainissement comprend :

- au titre de l'assainissement collectif, la mission de « contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites »,
- au titre de l'assainissement non collectif, une mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif à travers les services publics d'assainissement non collectif.

En matière d'eau potable, les communes peuvent s'exprimer à travers la minorité de blocage, afin de reporter le transfert de la compétence au 1er janvier 2026.

Pour l'année 2019, en concertation avec les élus de la CCVM, les bureaux d'études devront étudier divers scénarios de mise en œuvre des compétences afin d'aboutir à une proposition de stratégie de transfert, notamment la structuration du service assainissement au 1er janvier 2020.

ZOOM

- Le réseau d'assainissement s'étend sur approximativement **40 km** et dessert **toutes les communes de la CCVM, excepté Wasserbourg**, pour laquelle l'assainissement s'effectue strictement à la parcelle (assainissement non collectif).
- La CCVM ne perçoit **aucune redevance d'assainissement collectif** auprès des particuliers.
- Le budget assainissement est financé par les **contributions des communes membres**, au prorata de la population et de la consommation d'eau potable.
- La CCVM est l'interlocuteur du **Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs** (SITEUCE), gestionnaire de la station d'épuration de Colmar.

PERSPECTIVES

Définition d'une stratégie de transfert de compétences et structuration du service assainissement au 1er janvier 2020.

Autosurveillance du réseau d'assainissement intercommunal

Le collecteur d'assainissement de la CCVM est équipé de divers déversoirs d'orage, qui conformément aux arrêtés du 22 décembre 1994 et du 22 juin 2007, doivent faire l'objet d'une surveillance.

Celle-ci permet :

- la détection des déversements anormaux
- la surveillance des rejets dans le milieu naturel par temps de pluie
- une estimation de la pollution déversée.

Le niveau de précision défini par l'arrêté dépend de la quantité de pollution qui transite par ces ouvrages.

Afin de répondre aux obligations réglementaires, le marché conclu avec la société Degrémont Services a permis d'équiper les bassins d'orage de Munster, Wihr-au-Val et les déversoirs d'orage de Breitenbach, Luttenbach et Munster Weier.

Les mesures effectuées tout au long de l'année font apparaître les volumes déversés cumulés suivants :

Volumes déversés	Total
Pluviométrie à Luttenbach	1 327 mm
Breitenbach	80 290 m³
Luttenbach	4 863 m³
Weier	181 730 m³
Rond Point	461 722 m³
Wihr-au-Val	0 m³
Total	728 605 m³

ZOOM

- **Des opérations de maintenance** sont effectuées mensuellement par Veolia à Wihr-au-Val, sur les sites de Munster et plus ponctuellement à Breitenbach et Luttenbach. En 2018, **les frais d'alimentation électrique et de télécommunications s'élèvent à 1 608 € TTC**.
- Les prestations assurées dans le cadre du marché de **maintenance** par la société Veolia s'élève à **4 829 € TTC**.

La mare pédagogique de Metzeral

Le Gerplan

Souvent louée pour la qualité de son cadre environnemental, la Vallée de Munster et notamment sa composante paysagère n'en demeure pas moins fragile. Les conflits d'usage liés à l'occupation de l'espace foncier encore disponible et facilement exploitable deviennent fréquents et les espaces boisés ne cessent de s'étendre.

Consciente de cette situation et désireuse de rouvrir ses paysages, notamment aux abords des villages ou en montagne, en contribuant au soutien de l'activité pastorale, la CCVM s'engage depuis 2012 dans la démarche de GERPLAN (plan de gestion de l'espace rural) initiée et soutenue par le Conseil Départemental.

ZOOM

- 2 actions engagées :
  - **Amélioration pastorale à Munster (20 700 €) et Hohrod (22 000 €)**
  - **Création d'une mare pédagogique** à Metzeral **4 000 €**

PERSPECTIVES

- **2 améliorations pastorales à Soultzeren**
- **Extension du bâtiment de vente et démonstration GAEC Versant du Soleil à Hohrod**
- **Équipement pédagogique pour un rucher école sur le site de la Maison du Fromage**

LES SERVICES À LA PERSONNE

Le développement des services à la personne est une priorité pour la CCVM dont l'objectif est d'assurer un confort de vie des plus agréables et l'accès aux services publics à chaque habitant, malgré le caractère rural de notre territoire. Cela se traduit dès la très petite enfance avec une synergie de mode de garde, les animations jeunes, l'accompagnement scolaire, l'accès au transport... jusqu'à la fin de vie.

La petite enfance

La CCVM a mis en place différents services pour favoriser l'accueil de la très petite enfance dans la vallée : le Relais Assistantes Maternelles et Parents (RAMP) en 2000, les 2 Multi-Accueils À Petits Pas et Les Petits Petons en 2005 et l'accueil complémentaire La Ritournelle en 2008.
Parallèlement, la CCVM renforce son partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales en signant un nouveau Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ - contrat d'objectifs et de cofinancement) pour la période 2018/2021.

La gestion de ces services a été renouvelée en 2018 et attribuée pour 5 ans par marché public de service à l'Association de Gestion de la Petite Enfance de la Vallée de Munster présidée par Marie-Josée VILLAUMÉ.

De son côté, la CCVM assure les travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments.

ZOOM

- Le budget global annuel moyen du gestionnaire s'élève à **1,1 million d'**€ et le coût annuel moyen pour la **CCVM est de 220 000** €.
- En recettes, les usagers participent selon un barème fixé par la CAF qui représente en 2018 le versement de **192 800** €. Des aides de la MSA, de la CAF et du Département sont versées directement au gestionnaire.
- La subvention CEJ de la CAF est quant à elle versée directement à la CCVM, d'un montant de **223 000** €
- Le prix annuel du marché est de **622 500** €.
- Les travaux d'entretien et de maintenance s'élèvent à **1 950** € **TTC**.

PERSPECTIVES

Travaux d'amélioration : climatisation, renouvellement des aires de jeux...

Le RAMP :

- **95 assistantes maternelles agréées**, pour l'offre globale d'accueil de 351 places.
- Le service du RAMP est assuré par **1 animatrice** à temps partiel (80%).

Le Multi-Accueil «Les Petits Petons» à Soultzbach-les-Bains :

- **63 familles et 71 enfants**.
- Taux d'occupation annuel de **82,5 %** (en facturé).
- Équipe de **10 personnes** dont 5 à temps plein et 5 à temps partiel.

Le Multi-Accueil «à Petits Pas» à Munster :

- **130 familles et 142 enfants**.
- Taux d'occupation annuel de **77 %** (sur 12h d'amplitude horaire).
- Équipe de **16 personnes** représentant 10 équivalents Temps Plein.

L'accueil «La Ritournelle» :

- **22 familles et 25 enfants**.
- Équipe de **4 personnes**.

Les animations jeunes

Présentes sur le territoire depuis 1977 et placées sous la responsabilité du « Bureau Animations Jeunes », les activités rencontrent aujourd'hui un écho très favorable auprès des parents et des jeunes de la vallée de Munster.
Ce succès est le résultat d'une politique de développement sur les onze dernières années, avec des missions élargies pour être au plus proche des attentes des usagers.
Aujourd'hui l'objectif est de maintenir cette offre très éclectique d'activités en direction des 4-18 ans, tout en garantissant un service de haut niveau, une qualité d'encadrement, mais aussi une qualité éducative en donnant du sens à l'ensemble des actions développées sur le territoire.

Descriptif

Les activités du service se déclinent autour :

- **Des « Animations Petites Vacances et Animations Eté » :** stages d'initiation d'une durée de 5 jours, camps, séjours. Période de couverture de l'ensemble des congés scolaires.
- **De l' Espace Jeunes :** lieu de rencontre, d'informations et de montage de projets en direction de jeunes de 11 à 18 ans. Son but est d'aider les adolescents à se construire. Ouverture sur l'année sur détention d'une carte de membre de 10 € annuelle.
- **Des «Animations Itinérantes»:** proposées sur plusieurs communes de la vallée de Munster sous la forme de permanences chaque semaine (animation par bassin de vie). Fonctionnent en semaine en dehors des congés scolaires sur inscription trimestrielle de 10 €. Les animations itinérantes ont été suspendues à la rentrée 2018.
- **Des Animations au foyer du collège :** présence des animateurs de la CCVM de manière informelle pendant la récréation.
- **Des «Écoles de Sports et Arts»:** activités sportives et artistiques dans un but d'initiation et de découverte. Fonctionnent de septembre à juin, après l'école du lundi au samedi.

Intervention de la BPDJ à l'Espace Jeunes

Les SportiVallée à Muhlbach-sur-Munster

- **Des animations SportiVallée :** animations organisées à la salle de sports de Muhlbach sous la forme d'un plateau multi-activités (escalade, badminton, tir à l'arc, tennis de table et structures gonflables). Cette animation a pour cible les touristes en séjour dans la vallée de Munster et les familles de la Vallée et a lieu durant les vacances de février et d'été.

- **Du Stage BAFA et accueil de stagiaires :** mise en place d'une session de formation générale pour les jeunes de 16 ans et plus. Durée de la formation 8 jours. Durant l'année nous accueillons des stagiaires pour la validation d'un stage pratique obligatoire.

- **Du Réseau information parentalité :** coordination du Réseau Parents 68 - Vallée de Munster, organisation de soirées thématiques autour des questions de l'éducation et de la parentalité, en lien avec la communauté éducative et scolaire (collège, lycée, assistante sociale…)

- **De la Gestion d'un équipement sportif le COSEC :** gestion du planning, des réservations et suivi de la bonne utilisation de l'équipement tout au long de l'année.

- **Des Structures ludiques gonflables :** mise à disposition des associations de la Vallée, gestion du planning de réservation

ZOOM

- Animations petites vacances : **854 participants**
- Animations été : **1 694 participants**
- Espace jeunes : **91 membres - 229 jours d'ouverture pour 3 856 présences**
- Accueil de **2** stagiaires
- Réseau Parents 68 : **5 soirées** (3 conférences, 1 film-débat, 1 soirée d'échanges entre parents)

- **Budget de fonctionnement** du BAJ :
  Dépenses : **258 885** € (frais de personnel inclus)
  Recettes : **138 302** €

PERSPECTIVES

Une restructuration du service Jeunesse est envisagée afin de déterminer une nouvelle politique en faveur de ce public exigeant. Pour ce faire, en 2019, la CCVM prendra attache d'un prestataire extérieur pour établir un diagnostic : la Fédération des Foyers Clubs du Haut-Rhin.

Soutien aux établissements scolaires

La CCVM apporte un soutien logistique aux établissements scolaires du secondaire ainsi qu'au Réseau d'Aide et de Soutien aux Enfants en Difficulté (RASED) et développe également des actions en direction des écoles primaires notamment par :

- La mise à disposition et l'entretien du COSEC, salle de sports intercommunale, située à Munster. Cet équipement, qui fait l'objet d'un programme pluriannuel de réhabilitation (toiture, sol, vestiaires, chaudière, sanitaires, installations électriques…), est prioritairement affecté aux établissements secondaires.
- Le financement des frais de fonctionnement du Réseau d'Aide et de Soutien aux Élèves en Difficulté (RASED) qui intervient sur l'ensemble des communes.
- Le financement d'actions socio-éducatives pour les élèves du secondaire Les transports scolaires vers le collège et le lycée (avec le soutien de la Région Grand Est)
- Le transport des primaires et maternelles (certaines écoles) vers le centre nautique
- Le soutien aux sections «ski» et «audiovisuelle» du Lycée.

Le transport scolaire vers le Centre Nautique La Piscine

- La mise à disposition de véhicules pour le transport des élèves (section vidéo, compétitions sportives nationales…)
- L'organisation de 4 spectacles vivants en direction du public scolaire.
- La prise en charge de l'accès des scolaires à la Maison du fromage.

ZOOM

- Frais de fonctionnement du **COSEC : 30 550 €**
- Frais de fonctionnement du **RASED : 800 €**
- **Transports scolaires : 228 600 €** en dépenses (compensé en recettes par la Région Grand Est) et vers La Piscine : **21 150 €**
- Soutien à la **section ski/escalade du Lycée : 1 500 €**
- Soutien à la **section audiovisuelle du Lycée : 1 542 €**
- **Actions éducatives du Lycée : 2 050 €**
- **Actions éducatives du Collège : 6 000 €**

Rencontre avec les artistes suite à un spectacle à destination des scolaires à l'Espace culturel Saint-Grégoire

La chambre funéraire intercommunale

Pour permettre aux familles endeuillées d'organiser les obsèques de leurs proches dans des conditions décentes, la CCVM a réalisé en 1999 une chambre funéraire.
Les locaux, d'une superficie totale de 120 m², sont situés rue Alfred Hartmann dans l'enceinte du cimetière communal de Munster. Ils comprennent :

- Un local d'entrée réservé à l'accueil et à l'attente des familles, ainsi que des sanitaires à leur disposition ;
- Deux salons d'exposition des corps ;
- Une salle de préparation des corps climatisée avec accès couvert et boxes réfrigérés ;
- Des locaux techniques

L'exploitation de la chambre funéraire a été confiée à l'entreprise de Pompes Funèbres Claudepierre de Munster dans le cadre d'une convention de délégation de service public. En avril 2017, la CCVM a accepté la cession de la DSP à la société FUNECAP EST.

Le délégataire assume l'intégralité des charges de fonctionnement (23 100 €) dont un loyer versé annuellement à la CCVM.

ZOOM

- **9 900 €** de loyer versé à la CCVM
- **14 582 €** de travaux engagés par la CCVM : étanchéité toiture, remplacement climatisation de la salle technique

PERSPECTIVES

En 2019, fin de la procédure de renouvellement de DSP et attribution

Trans'Vallée, le service de transport à la demande

Afin de répondre aux besoins des personnes rencontrant des problèmes de mobilité pour se rendre chez le médecin, pour faire leurs courses ou pour effectuer leurs démarches administratives, la CCVM a décidé de créer en partenariat avec le Département du Haut-Rhin, un service de transport à la demande : Trans'Vallée. Depuis le 1er janvier 2017, les Régions sont devenues compétentes en matière de transports locaux. La Région Grand Est poursuit l'autorisation de délégation du service Trans'Vallée à la CCVM.
Depuis sa mise en place en juin 2011, ce service est assuré par les Taxis-Ambulances JACQUAT dans le cadre de marchés publics successifs.

Trans'Vallée est un service réservé aux personnes rencontrant des problèmes de mobilité (personnes âgées, handicapées ou ne disposant pas de véhicule), pour des transports non réguliers vers les services publics et privés (gare SNCF, administrations, professionnels de santé) ou commerces locaux à condition que les trajets soient internes aux 16 communes de la vallée de Munster.
Le prix de la course est de 4€ quelque soit le parcours (une course équivalant à un aller ou un retour).

ZOOM

- **Le coût total du service est de 68800 €**
- **Les recettes des usagers : 29 916 €**
- Ce service a permis de transporter **8 700 usagers sur l'année** dont 3 000 vers des services de santé et 3 700 à destination des commerces.

Promotion des équipements et services intercommunaux

Multipliant ses compétences, la CCVM réalise et gère de nombreux équipements (Espace culturel Saint-Grégoire, La Piscine, le centre de valorisation…) et développe des services à la personne (Animations Jeunes, service de collecte des déchets ménagers, Trans'Vallée …) qu'il s'agit de mettre en avant par des campagnes de communication adaptées, de façon ponctuelle et tout au long de l'année.

Voici les principales missions et outils développés par le service communication :

- Le bulletin intercommunal.
- Outils de communication pour améliorer le tri des déchets : habillage des nouveaux conteneurs de tri, création du sac de tri, guide du tri 2019.
- Les dépliants, plaquettes ou flyers promotionnels pour le centre nautique La Piscine, l'Espace culturel Saint-Grégoire, les stations de ski de la vallée de Munster.
- Les programmes des vacances du Bureau Animations Jeunes.
- Affiches et flyers du Réseau Parents 68.
- Des encarts publicitaires (Journal des Spectacles, Bibouille, Magazine SO, guide pratique GREGO...), spots radios.
- La gestion des relations presse : rédaction des communiqués ou dossiers de presse et invitations à la presse, revue de presse quotidienne et archivage des articles.
- Organisation de réunions publiques : présentation de la fibre, nouvelles habitudes de tri...
- Administration et animation du site Internet et des réseaux sociaux, envoi d'une newsletter bimensuelle.

ZOOM

- **3 parutions par an** du bulletin intercommunal Toutes les éditions sont réalisées en interne (rédaction et composition).
- **Les services de la CCVM sont présents sur les réseau sociaux : pages Facebook** ComCom Vallée de Munster, Espace Jeunes, La Piscine, l'Espace culturel Saint-Grégoire.
- **1970 abonnés** à la newsletter.

PERSPECTIVES

Renforcement des synergies avec les acteurs locaux du tourisme afin de développer et de mettre en oeuvre une politique de territoire.

LES FINANCES INTERCOMMUNALES

Les réalisations budgétaires 2018 (en euros)

	Général	Centre Nautique Intercommunal	Assainissement collectif	Maison du Fromage	Fromagerie	Chaufferie bois	Zone d'activités
Section de fonctionnement	9.279.421 (D) 10.382.367 (R)	1.293.238 (D) 1.650.678 (R)	688.085 (D) 730.491 (R)	325.842 (D) 367.467 (R)	82.039 (D) 132.630 (R)	153.442 (D) 149.089 (R)	52.070 (D) 52.070 (R)
Section d'investissement (y compris Restes À Réaliser)	3.068.673 (D) 2.739.513 (R)	886.948 (D) 1.018.581 (R)	97.653 (D) 1.258.526 (R)	303.283 (D) 284.586 (R)	136.834 (D) 115.394 (R)	73.710 (D) 70.976 (R)	52.070 (D) 0 (R)
Résultats définitifs	773.786	489.073	1.203.279	22.928	29.151	- 7087	- 52.070

Les grands postes de dépenses de fonctionnement du budget général (en euros)

	CA 2018
Frais de personnel	832.325
Charges générales (y compris service «Ordures Ménagères»)	3.144.880
Intérêts des emprunts (sans ICNE)	36.585

Sur 9.279.421 € de dépenses :

- **25 %** sont reversés aux communes dans le cadre des attributions de compensations : 2.343.170 €
- **18 %** sont liés à la gestion des déchets ménagers (déchetterie, collecte OM) : 1.700.000 €
- **9 %** sont consacrés aux frais de personnels : 832.000 €
- **629.000** € pour le fonctionnement des multi-accueils
- **325.300** € pour le transport scolaire, le transport à la demande et la Navette du Schnepf'
- **391.940** € pour l'aménagement et le fonctionnement des stations de ski
- **325.850** € de soutien à l'Office de Tourisme
- **550.000** € de subvention au Centre Nautique La Piscine
- **158.000** € de subvention aux budgets annexes (Chaufferie, Maison du Fromage, Fromagerie)

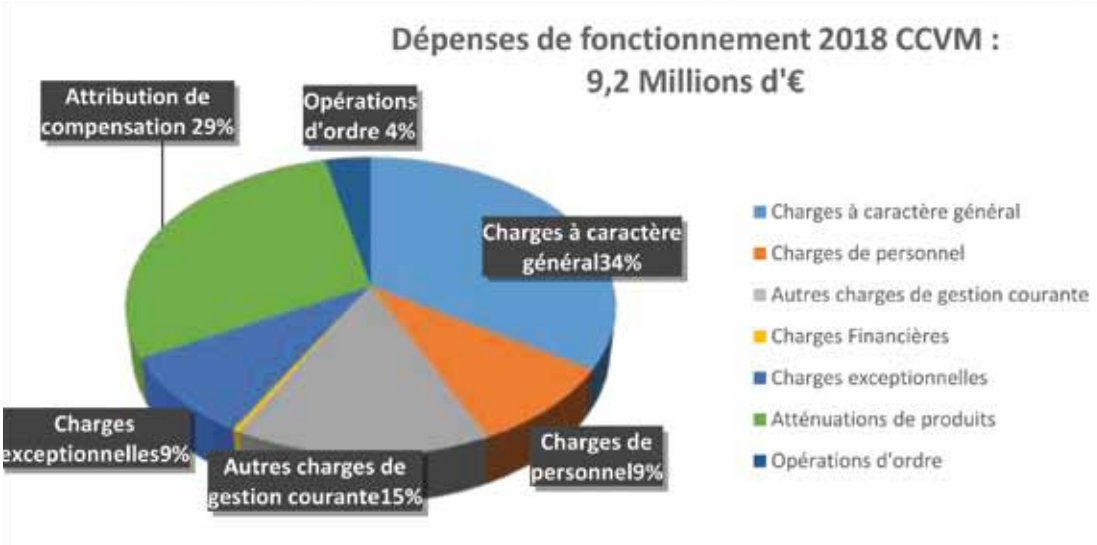

Les recettes de fonctionnement du budget général (en euros)

- Les grands postes de recettes

	CA 2018
Recettes d'exploitation	718.620
Fiscalité (fiscalité additionnelle, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, Taxe de séjour, taxe sur les remontées mécaniques)	6.729.260
Dotations et participations	2.122.430

Depuis 2011, la CCVM est en régime de fiscalité professionnelle unique. Elle perçoit également une fiscalité additionnelle sur les ménages. Dans ce cadre, elle reverse 2.343.170 € de fiscalité aux communes membres.

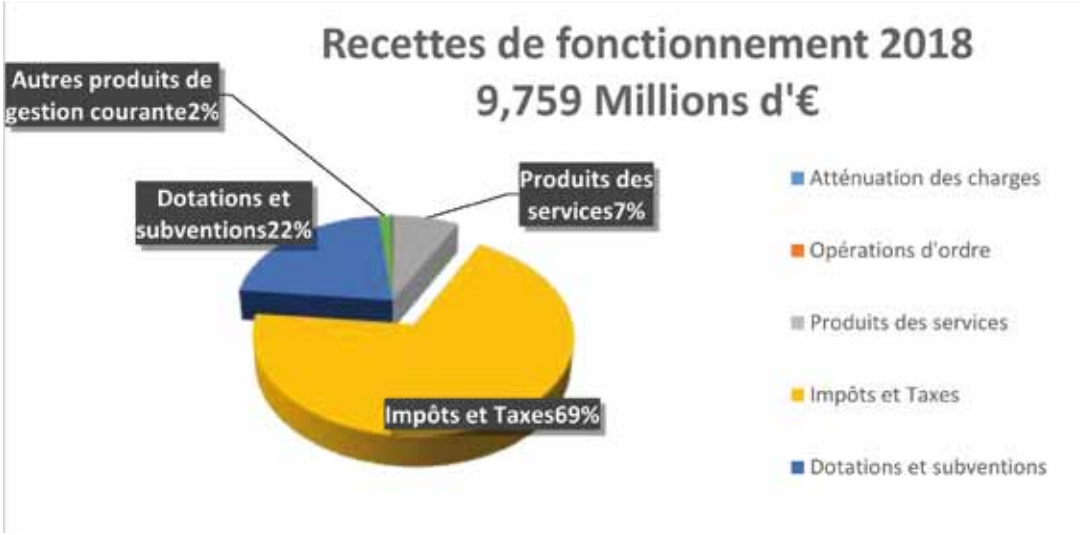

- Les taux et le produit de la fiscalité additionnelle

	TH	TFPB	TFNB	CFE	TEOM
Taux 2018	**11,45%**	**3,53%**	**24,28%**	**25,22%**	**10,96%**
PM Taux moyens nationaux	9,37%	2,24%	6.61%	27,20%	9,72%
Bases 2018 (€)	**19.540.000**	**17.504.000**	**619.700**	**4.340.000**	**-**
Produit 2018 (€)	**2.237.330**	**617.891**	**150.463**	**1.094.548**	**-**

Il convient de mettre en exergue que l'État continue son désengagement. Une nouvelle baisse de la DGF est enregistrée sur l'année 2018.

- Évolution de la DGF depuis 2013

DGF	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DGF Globale	1.462.854 €	1.381.938 €	1.182.191 €	1.004.602 €	887.048 €	835.241 €

La section d'investissement

Les investissements majeurs en 2018 :

- le remboursement des prêts
- les équipements divers du centre nautique dont le remplacement de la centrale de traitement d'air
- la réalisation de plates-formes en béton armé pour les nouveaux points d'apport volontaire

Les grands postes de dépenses (BP + RAR)

	CA 2018
Remboursement du capital	432.961 €
Dépenses d'équipement	837.022 €

La dette en capital

	CA 2018
Dette en capital au 31/12	3.218.467 €

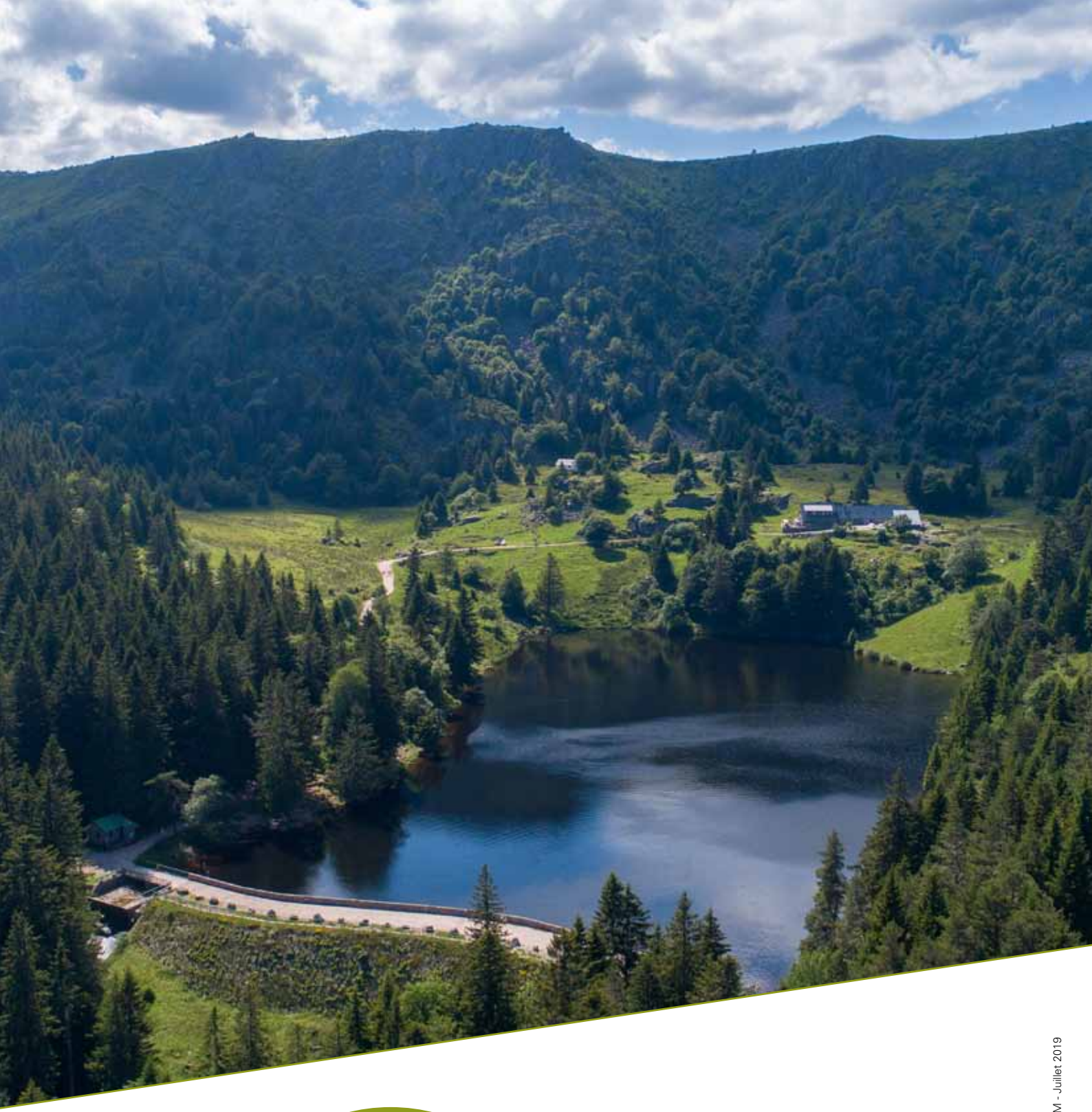

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DE LA VALLÉE
DE MUNSTER

Maison des services
9 rue Sébastopol
68140 MUNSTER
Tél. : 03 89 77 50 32
Fax : 03 89 77 07 98

www.cc-vallee-munster.fr
ccvm@cc-vallee-munster.fr

Retrouvez nous sur Facebook
ComCom Vallée de Munster
La Piscine
Espace Jeunes
Espace culturel St-Grégoire

Rapport d'activités 2018 - Conception et réalisation CCVM - © CCVM - Juillet 2019